

Garantie limitée des dalles et rouleaux *ReAction*

En vigueur à partir du 1^{er} septembre 2018

Sous réserve des conditions générales décrites ci-après, *North West Rubber Ltd.* (« *NWR* ») offre par la présente une garantie limitée à l'acheteur initial d'un revêtement de sol SportFloor^{MD} *ReAction* (dalles ou rouleaux).

Couverture et durée de la garantie

- Pour les **patinoires intérieures** : **Cinq (5) ans** de garantie limitée, au prorata, comme indiqué dans le tableau de couverture de la garantie ci-dessous.

Nombre d'années entre la date d'expédition initiale et la date de la demande au titre de la garantie	Couverture de la garantie
1 an	Contre tout défaut de fabrication qui empêche l'utilisation du produit
5 ans	Contre l'usure de la couche supérieure jusqu'à la couche inférieure dans des conditions normales d'utilisation

- Pour les **installations sportives** : **Dix (10) ans** de garantie limitée, au prorata, comme indiqué dans le tableau de couverture de la garantie ci-dessous (installations sportives autres que patinoires).

1 an	Contre tout défaut de fabrication qui empêche l'utilisation du produit.
10 ans	Contre l'usure de la couche supérieure jusqu'à la couche inférieure dans des conditions normales d'utilisation

- Sauf approbation contraire par NWR, cette garantie prend effet à la date de la vente, telle qu'indiquée par la facture ou le connaissance à l'acheteur initial.

Recours au titre de la garantie

- NWR* garantit que ses produits sont exempts de tout vice de matériau ou de fabrication et s'engage à remplacer tout produit qui présenterait un tel vice, lorsqu'utilisé dans des conditions normales d'utilisation.
- NWR* se dégage de toute responsabilité aux termes de la garantie pour toute chose autre que le remplacement du produit, franco à bord à Abbotsford, C.-B., Canada. Pour toute demande au titre de la garantie, veuillez contacter votre revendeur.
- Ce recours est le seul et unique recours à la disposition de l'acheteur initial en cas de brèche implicite ou explicite des représentations ou des garanties concernant le produit.

Exclusions de la garantie

- Cette garantie remplace toute autre représentation, garantie, garantie limitée, obligation ou responsabilité, explicite ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande et d'aptitude à répondre à un besoin particulier, autre que le revêtement de sol en caoutchouc souple.
- NWR* n'offre aucune garantie concernant l'installation ou les problèmes causés par une humidité excessive en dessous du revêtement ProXL ou toute migration d'eau à travers le béton, etc.

- NWR veille au strict respect de l'homogénéité des couleurs. Cependant l'uniformité de la couleur exacte ne peut pas être garantie d'un lot à l'autre.
- Diverses conditions d'éclairage (naturel, halogène, fluorescent, incandescent) dans une même zone d'installation peuvent entraîner des nuances de couleur différentes pour les dalles/rouleaux de revêtement de sol. Ces différences d'apparence ne constituent pas des défauts du produit et ne sont donc pas couvertes par la garantie.
- Le produit ne sera pas couvert par la garantie si/quand/pour :
 - Une mauvaise installation ou un mauvais entretien du produit, y compris, mais sans s'y limiter, si le produit a été installé sur des surfaces endommagées ou irrégulières, ou installé sur des soubassements irréguliers/inappropriés ou sur des corps étrangers, tels que du sable, de la poussière, etc.
 - Le matériau est utilisé dans des applications/endroits autres que ceux pour lesquels il a été conçu.
 - L'usure normale au fil du temps.
 - Les dommages causés par des pointes de talon à l'avant ou à l'arrière de patins à glace, des perforations ou des entailles causées par la chute de matériaux sur le revêtement de sol.
 - Les points de pivotement des zones d'usage intense (c.-à-d. des joueurs, les bancs des joueurs, les bancs de pénalité, les principales zones d'accès à la glace ou aux vestiaires, les zones de musculation) et d'autres zones à forte contrainte où une usure excessive se produira en raison de la nature de son utilisation.
 - Une modification graduelle de l'intensité de la couleur en raison de l'exposition au soleil ou des conditions climatiques.
 - Les variations de couleur/intensité/moucheture entre les échantillons réels, les illustrations imprimées et les produits SportFloor achetés précédemment.
 - Le produit est endommagé à la suite d'une catastrophe naturelle, y compris, mais non limité à, des inondations, un tremblement de terre, une tornade, un ouragan, etc.
 - Un acte de négligence ou d'abus, un accident, une mauvaise utilisation, y compris, mais non limité à, un acte de vandalisme ou de désobéissance civile, un acte criminel, un acte de guerre ou similaire.
 - Des matériaux ou produits chimiques acides ou caustiques ont été en contact direct ou en suspension dans l'air avec le produit.
 - Des réparations, transformations ou modifications ont été apportées aux surfaces sans consultation, consentement ou autorisation préalable de la part de NWR.
 - L'acheteur initial ne se conforme pas à toutes les conditions générales stipulées dans les présentes.
 - L'acheteur initial refuse l'accès au produit installé à NWR ou à son représentant, ou refuse de coopérer en autorisant l'accès au produit.
 - Le paiement pour le produit n'a pas été entièrement versé.
 - En aucun cas, NWR ne pourra être tenue responsable vis-à-vis de l'acheteur initial ou d'un tiers quelconque pour des dommages quelconques, y compris la perte de profit ou de revenus, ou autres dommages indirects ou accessoires découlant de l'utilisation ou de l'incapacité à utiliser le produit, même si le NWR ou ses représentants ont été informés du risque de tels dommages. La responsabilité de NWR ne doit en aucun cas dépasser le coût de remplacement du produit, franco à bord à Abbotsford, C.-B., Canada.

L'adhésif uréthane à 1 ou 2 composants SportFloor^{MD} est l'adhésif recommandé pour l'installation de produits de revêtement SportFloor. Cet adhésif est conforme aux normes relatives aux COV et ne contient pas de solvant.

Pour continuer à bénéficier de la garantie offerte pour le produit **ReAction**, l'utilisation de tout autre produit adhésif doit être préapprouvée par écrit par NWR (seuls des adhésifs sans solvant seront pris en considération). Si ces directives ne sont pas suivies, l'acheteur reconnaît que la garantie relative à ce produit est annulée.

La garantie ne s'applique pas si un adhésif inadapté à l'usage prévu est utilisé. L'adhésif monocomposant est destiné à un usage courant, tandis que l'adhésif bicomposant est requis pour les zones soumises au passage d'engins lourds, tels que des chariots élévateurs ou des resurfeuses à glace (Zamboni).



En cas de demande au titre de la garantie, une preuve d'achat auprès de *NWR* ou d'un revendeur agréé est nécessaire pour que la garantie soit valide.